

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2026

EMPÊCHER LA CONSTITUTION DE MONOPOLES ÉCONOMIQUES DANS LES
SECTEURS DES MÉDIAS - (N° 2429)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

N° 71

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
Mme Taillé-Polian

à l'amendement n° 60 de M. Pierre Cazeneuve

ARTICLE PREMIER

I. – À la première phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« leur prise en compte »

les mots :

« prise en compte de ces observations et recommandations ».

II. – En conséquence, à la même première phrase du même alinéa 6, supprimer le mot :

« ultérieurement ».

III. – En conséquence, à la seconde phrase dudit alinéa 6, substituer aux mots :

« procéder à »

le mot :

« prononcer ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.